



Mémoire

Présenté

À la Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles

Dans le cadre des auditions publiques
sur le projet de Loi 11,

Loi sur la Société du Plan Nord

Par

Mme Violaine Doyle

Mairesse

Ville de Port-Cartier

Mardi , 28 octobre 2014

Assemblée nationale, Québec

Introduction

La Ville de Port-Cartier remercie la Commission d'avoir accepté d'entendre les opinions et commentaires de notre municipalité. Nous espérons sincèrement pouvoir apporter notre contribution dans cette démarche de consultation publique précédant l'adoption de la Loi sur la Société du Plan Nord.

La Ville de Port-Cartier salue l'initiative du gouvernement du Québec de créer une Société dédiée au « développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord », un levier de développement économique des régions ressources et du Québec tout entier. Le développement de ce territoire, au nord du 49^e parallèle, demande l'accompagnement d'une organisation en mesure de guider le gouvernement et les organismes socio-économiques présents sur ce même territoire. Faciliter le déploiement du Plan Nord et en assurer la coordination demanderont de la vision à long terme et un certain courage politique. Le territoire au nord du 49^e parallèle ne doit pas être considéré uniquement comme un réservoir de ressources naturelles où tous pigent allègrement et souvent de façon désordonnée, mais bien comme un milieu de vie où il est possible de vivre et de s'épanouir.

Les communautés qui accueillent les projets de développement sur leur territoire doivent être capables d'assurer le maintien d'une qualité de vie à leurs résidents ainsi qu'un avenir qui dépasse l'exploitation d'un site forestier ou minier. L'occupation du territoire québécois, la vitalité des régions et par le fait même, la prospérité du Québec passent par un développement durable planifié et porté par une vision à long terme.

Le Bureau de commercialisation

En ce sens, les communautés du Plan Nord doivent être les premières bénéficiaires du développement économique. Trop souvent, les investissements massifs annoncés sur ce territoire bénéficient davantage aux grandes villes et aux grandes entreprises de services du Québec. La mise en place d'un Bureau de commercialisation, dans le but de faire connaître aux entreprises du Québec les besoins des grands donneurs d'ordres, ne doit en aucun temps accentuer le phénomène d'octroi de contrats à l'extérieur des régions hôtes. À prix concurrentiels et à qualité égale, les entreprises du Nord doivent pouvoir obtenir des contrats importants et cela comme contractants de premier plan. Il ne faut pas cantonner les entreprises nordiques dans des rôles de

sous-contractants avec tout ce que cela entraîne comme répercussions : peu de possibilité de croissance, problèmes de délais de paiement, propositions concordataires, etc. Nous disons oui au Bureau de commercialisation avec un encadrement serré assurant à nos entrepreneurs nordiques leur part de contrats intéressants.

Nous le croyons sincèrement, le Plan Nord doit devenir un levier important du développement économique des régions et du Québec tout entier. Lors de la première mouture du Plan Nord, en accueillant le projet phare de ArcelorMittal Mines Canada avec son annonce d'investissement de plus de 2,1 milliards de dollars en 2011, la ville de Port-Cartier s'est retrouvée au premier plan de ce développement nordique. Quoiqu'intéressant et alléchant initialement, ce projet d'augmenter la capacité de production du Mont-Wright près de Fermont et la capacité d'expédition à Port-Cartier a suscité bien des bouleversements pour les deux municipalités. En effet, la réalisation de l'expansion, en très peu de temps, a provoqué des ajustements structureaux dans la compagnie mais a également mis beaucoup de pression sur l'organisation municipale. Port-Cartier a dû développer des rues dans un temps record et vivre ensuite avec la déception de sa population. Le phénomène nouveau des travailleurs non résidents, appelé communément « Fly In Fly Out (FIFO) », a contribué à augmenter le fardeau fiscal municipal des Port-Cartois, puisque l'augmentation du nombre de payeurs de taxes n'a pas été au rendez-vous. Après un milliard d'investissement par la compagnie ArcelorMittal Mines Canada sur son territoire, la ville de Port-Cartier comptait en 2013, 500 résidents de moins qu'en 2003. Nous souhaitons que la Société du Plan Nord soit en mesure de supporter les villes hôtes et d'améliorer la coordination interministérielle afin d'assurer la réalisation des projets d'infrastructures nécessaires, dans des délais raisonnables, soit juste à temps.

La Société partenaire du développement

Nous trouvons très intéressant que la Société puisse, tel que souligné au point 2 du 5^{ème} article « Coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, les implanter ou les exploiter, seul ou en partenariat, notamment à titre de transporteur ferroviaire ». Pour Port-Cartier, le projet qui nous vient immédiatement à l'esprit est celui du développement d'infrastructures multifonctionnelles maritimes au quai municipal. Il y a plus de 35 ans, le gouvernement du Québec s'était engagé à réaliser la construction d'un débarcadère rail à Port-Cartier. Depuis ce temps, la population port-cartoise a remboursé en totalité les \$6.8 millions de dollars qui grevaient notre

infrastructure municipale. Le temps est maintenant venu, avec une nouvelle conjoncture économique favorable pour notre municipalité, de développer et réaliser de nouvelles infrastructures maritimes à Port-Cartier. La Société du Plan Nord deviendra, nous le souhaitons, un acteur d'importance pour faciliter l'intégration de ce projet dans le cadre de la nouvelle politique maritime que le gouvernement du Québec s'apprête à adopter.

L'idée de permettre à la nouvelle Société de pouvoir créer des filiales au besoin reçoit notre aval. Selon les dossiers traités et les situations particulières pouvant apparaître, créer une filiale pourrait permettre de répondre adéquatement à des problématiques uniques.

Le conseil d'administration

La Ville de Port-Cartier privilégie que le conseil d'administration de la Société soit le plus représentatif possible du territoire du Plan Nord. Lors de la nomination des membres, le gouvernement doit s'assurer qu'il existe un équilibre géographique et technique au niveau de la provenance de ces acteurs clés. Il est également impératif que la majorité des membres du conseil d'administration soit constituée de personnes habitant le territoire du Plan Nord. Afin d'assurer un équilibre intéressant, nous proposons de nommer 15 membres.

La Ville de Port-Cartier comprend qu'il ne sera pas possible pour toutes les municipalités du Plan Nord d'être représentée au conseil d'administration. Cependant, compte tenu de l'expérience vécue en 2011, celle-ci considère pouvoir y apporter une contribution intéressante. Pour assurer une équité dans la représentation des milieux concernés, l'instauration d'une règle d'alternance dans les nominations des membres devrait être envisagée.

La détermination du lieu du siège social

Le gouvernement du Québec aura la tâche délicate de déterminer l'endroit où le siège social de la Société devrait être implanté. Encore une fois, plusieurs municipalités du territoire du Plan Nord convoiteront ce bureau et les nouveaux emplois s'y rattachant. Rappelons que Port-Cartier est la troisième ville en importance de la Côte-Nord et se situe au centre de la région.

Au printemps 2011, après l'annonce du projet d'expansion de la minière ArcelorMittal, et sous haute pression, la ville de Port-Cartier a commandé différentes études qui ont dû être produites dans des temps records, entre autres, pour les usines de traitement des eaux usées et d'eau potable et également pour l'agrandissement et l'aménagement de son périmètre urbain.

On peut imaginer la complexité des démarches et les difficultés rencontrées par les fonctionnaires et les élus municipaux. Les projets de mise à niveau et d'augmentation de la capacité des usines d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sont toujours actifs et les travaux devraient démarrer durant la prochaine année. Certains se plaisent à dire, et l'histoire leur donne en partie raison, que les grandes compagnies ont la capacité de démarrer leur projet en deux mois alors que les municipalités prennent deux ans avant d'obtenir toutes les autorisations requises. Ici nous devons constater qu'un décalage s'est installé entre les besoins créés par la grande industrie et la capacité de la ville à y répondre. Nous pensons honnêtement que la présence de fonctionnaires de la Société du Plan Nord sur le territoire de notre municipalité, pourra faciliter nos démarches et améliorer le temps de réaction dans la réalisation de nouvelles infrastructures.

En effet, le 16 juin dernier, le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, ainsi que les ministres Pierre Arcand et Yves Bolduc annonçaient en partenariat avec les dirigeants de FerroAtlantica, l'implantation d'une nouvelle usine de silicium métal à Port-Cartier. Ce projet de 382 millions de dollars créera plus de 345 emplois directs. En additionnant les emplois directs, indirects et induits, c'est plus de 1 000 emplois que FerroQuébec générera sur tout le territoire du Québec. Monsieur Villar Mir, propriétaire du groupe FerroAtlantica, a demandé à son équipe de travailler d'arrache pied dans le but de débiter la construction de sa nouvelle usine dès le mois de septembre 2015. Cela demandera une excellente coordination des divers acteurs tant au niveau municipal que provincial.

Comme vous pouvez le constater, la Ville de Port-Cartier s'apprête à relever un deuxième défi important de développement en moins de quatre ans. Pour espérer accueillir adéquatement et le plus harmonieusement possible la Compagnie et ses nouveaux travailleurs, il devient impératif que notre municipalité bénéficie rapidement de l'appui et de l'aide de l'appareil gouvernemental québécois et de la future Société du Plan Nord.

C'est dans ce contexte que la Ville de Port-Cartier demande au gouvernement du Québec que le siège social de la Société du Plan Nord soit implanté à Port-Cartier.

En plus d'accompagner la ville et la région et de les aider à faire face aux enjeux importants créés par les développements qui s'annoncent dans les prochaines années, la présence physique des fonctionnaires de la Société à Port-Cartier contribuera à marquer la présence de la fonction publique québécoise actuellement absente à Port-Cartier.

Conclusion

Planifier et coordonner le développement du territoire situé au nord du 49^e parallèle demande de l'audace de la part du gouvernement du Québec. Nous croyons fermement que la Société du Plan Nord sera un acteur essentiel dans le développement futur des régions. Éloignées des grands centres de décisions, les municipalités de ce territoire ont besoin du soutien particulier du gouvernement du Québec. Avec les différents projets en développement chez nous, cela devient essentiel.

En terminant, la Ville de Port-Cartier appuie le gouvernement du Québec et l'assure de sa pleine et entière collaboration dans les démarches entreprises pour créer la Société du Plan Nord. Nous tenons également à remercier la Commission et les différents élus de nous avoir donné le privilège de nous exprimer dans le cadre de l'adoption du projet de loi no 11, Loi sur la Société du Plan Nord.